

Tableau de conversion des lettres de considérations spéciales - Denturologistes

Lettre	Signification dans l'ancienne facturation à l'acte	Signification dans la nouvelle facturation à l'acte
A	<p>Renseignements complémentaires reliés à toute autre circonstance n'ayant pas d'incidence monétaire.</p> <p>Remplacement d'une prothèse à la suite d'une chirurgie buccale.</p> <p>Abandon de traitement d'une prothèse acrylique</p>	<p>N'est plus requis car il n'y a pas de renseignement complémentaire dans le nouveau système de facturation. Si la Régie juge que des informations complémentaires sont requises, elle enverra une lettre au denturologiste lui demandant de transmettre les informations manquantes.</p> <p>N'est plus requis</p> <p>Cette situation n'existera plus. Des démarches sont en cours avec les associations pour éliminer les lettres « C.S » dans la colonne des tarifs, dans l'entente. Un montant sera inscrit (en attente d'être négocié);</p>
B	<p>Refacturation après annulation ou refus de paiement.</p>	<p>La refacturation, telle que connue dans l'ancienne facturation à l'acte, n'existe plus. Le denturologiste peut maintenant modifier ou annuler ses factures avec le logiciel qu'il utilise ou le service en ligne FacturActe via une demande de modification.</p>
R	<p>Remplacement d'une prothèse dentaire dû à une perte ou à un bris</p>	<p>Éléments de contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'une prothèse pour perte ou bris lorsque le délai est de moins de 8 ans; • Remplacement des deux prothèses pour perte ou bris lorsque le délai est de moins de 8 ans.